



A.D.S.P.F

132 Avenue Franklin Roosevelt – le Carnot - 69500 BRON

☎ 04 72 33 09 85

secretariat-adspf@orange.fr

Site Web : www.adspf.fr

MAJ 10-2025

SEMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT

Niveau 2 - formation à la thérapie familiale psychanalytique

SEMINAIRE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN INSTITUTION

Programme 2026

PRE-REQUIS

Psychologues ou médecins psychiatres engagés dans la formation de thérapeutes familiaux niveau 2 : « formation clinique à la thérapie familiale psychanalytique », après avoir effectué le niveau 1 « formation théorique à la thérapie familiale psychanalytique ».

OBJECTIFS

Permettre aux participants de formaliser l'impact de la réalité institutionnelle, du groupement et de la spécificité du handicap, de la maladie ou des troubles du comportement sur les difficultés et les échecs rencontrés dans le travail avec les familles.

Objectifs opérationnels – pratiques ciblées

- 1. construire un dispositif adapté aux besoins des familles, aux besoins de l'institution*
- 2. analyser les effets des problématiques familiales sur l'équipe*

DEROULEMENT ET CONTENU

Première session

Apports théoriques sur les fonctionnements institutionnels

Nous reprendrons notamment la notion de sociabilité syncrétique selon Bleger (1988), celle d'appareil psychique groupal selon Kaës (1976), celle d'appareil psychique familial d'après Ruffiot (1981). La notion d'institution sera abordée à partir des travaux de Fustier P. (1999).

Travail clinique en sous-groupes

-Travail sur le repérage par les stagiaires des fonctionnements institutionnels à partir de la place donnée aux familles des personnes accueillies : dans les représentations explicites et implicites circulant dans leur institution, dans les dispositifs proposés par l'institution.

Deuxième session

Deux axes seront envisagés :

1 - Un outil : le dispositif analyseur

Nous nous centrerons sur la nécessité pour les institutions d'analyser ce que proposent leurs dispositifs pour mieux saisir les problématiques familiales qui s'y déposent.

2 - Le transfert subjectal et ses modalités de déploiement entre les professionnels

Nous travaillerons autour de la question du lien groupal tel qu'il se reproduit en écho de la famille dans l'institution. Nous travaillerons particulièrement le concept de transfert subjectal de B. Penot (1989).

L'institution peut fonctionner selon deux destins possibles : soit elle produit un système défensif par rapport aux dépôts qu'elle reçoit des familles ; soit elle s'efforce d'élaborer la défaillance à laquelle elle se trouve confrontée lorsque les professionnels arrivent à constituer une groupalité psychique pour penser une situation. Ils peuvent alors analyser, à travers leur inter-transfert, ce qui se dépose sur chacun des liens familiaux. Ce repérage des enjeux du lien permet d'éviter leur reproduction en miroir. Il ouvre des possibilités d'évolution et de transformation de ces liens selon des modalités mieux adaptées.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Situations cliniques apportées par le formateur et par les participants.
- Exposés théoriques par les formateurs

- Etude des textes de J.-P. Pinel sur « la dé-liaison pathologique des liens institutionnels » et de G. Gaillard sur « la généalogie institutionnelle et les écueils du travail d'historicisation ».
- Etude d'un texte extrait du livre : *Figures du déni* de B. Penot, Erès (chap. 6 : « le cas Joël »).
- Travail à partir du texte d'E. Grange-Ségéral et F. Fustier : « Pour une clinique de l'institution » in *La Protection de l'Enfance*, F. Batifoulier et coll. Dunod, 2008, chap. 41, 773-814.

METHODES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Une feuille d'émargement est signée par le stagiaire et le formateur à chaque journée de formation.

Un bilan de la formation est effectué en groupe à l'issue de la formation. Le stagiaire a la possibilité de solliciter un des formateurs pour un entretien pour évaluer sa capacité à utiliser dans sa pratique professionnelle les apports sur les fonctionnements institutionnels dispensés dans ce séminaire de perfectionnement.

Sanction : validation du séminaire.

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées au stagiaire.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Deux sessions de 12 heures, les vendredis toute la journée et les samedis matins

Dates : 13 et 14/03/2026 + 27 et 28/03/2026

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS & sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (groupe de 8 à 15 stagiaires).

2 sessions de 12 heures soit 24 heures de formation

Horaires : de 9 h à 13 h et 14h à 18h les vendredis - de 9 h à 13 h les samedis

Lieu : siège social de l'ADSPF 132 Avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON ou autres lieux en région lyonnaise si demande spécifique PMR.

COUT

Tarif institutions : 960 euros TTC pour 24 heures de formation (financement OPCO possible, l'ADSPF étant certifiée Qualiopi pour ses actions de formation)

Tarif individuel : 720 euros TTC pour 24 heures de formation (financement possible via le FIFPL pour celles et ceux exerçant en libéral, France Travail, facturation chaque fin de trimestre, dernier encaissement 12/2026 au plus tard).

Non éligible à une financement via le CPF sur refus de France Compétences.

N.B. : une adhésion individuelle à l'association ADSPF (40 euros – tarif 2026) est obligatoire pour tout professionnel en formation.

Tarif garanti jusqu'au 30/11/2025 (le tarif appliqué est celui en vigueur et communiqué le jour de l'inscription).

INTERVENANTES

- Mathilde DESCHAMPS, psychologue clinicienne, psychothérapeute familiale et formatrice agréée par l'ADSPF
- Elodie BUISSON, psychologue clinicienne, thérapeute familiale psychanalytique et formatrice agréée par l'ADSPF

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles toute l'année, au plus tard 15 jours avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, en vous renseignant auprès du secrétariat.

CADRE RESPONSABLE DE CETTE FORMATION – REFERENT PEDAGOGIQUE

Flavie SIBONI 06 70 46 27 41

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, s'adresser au secrétariat adspf@adspf.fr